



Refus d'héberger mon ex femme et son nouveau compagnon

Par **Gabgabgab**, le **27/05/2015** à **12:42**

Bonjour à tous et à toutes, Bonjour Experatoo !

Mon ex femme m'a quitté il y a deux ans maintenant (mars 2013).
Nous avons un enfant né en 2004 et aucun bien en commun.
Nous sommes mariés sous la communauté des biens.
Jusqu'à maintenant aucune démarche/dossier de divorce n'a été fait(e).
Depuis la séparation (mars 2013), elle à un nouveau compagnon.

Dans un premier temps (à partir d'avril 2013) vivant dans la même ville (nous avons alterné la garde de notre enfant aujourd'hui âgé de 11 ans.

Depuis juin 2014, et même un peu avant, notre fils est venu vivre à plein temps chez moi après que mon ex femme du quitter précipitamment l'appartement qu'elle louait avec son compagnon, du au fait d'une dette locative importante.

Avec son compagnon ils ont été hébergé chez des amis et par des membres de leur famille respective, sans avoir de domicile fixe.
Cela faisait 7 mois qu'ils s'étaient établit gracieusement chez un membre de la famille du conjoint à 500km de mon domicile.
Ils ont eut un enfant né il y a un mois, en Avril 2015.

Pour ma part je vis actuellement avec mon fils dans un appartement que je loue à mon nom, et avec ma nouvelle compagne.

(Je réalise que peut être ces informations ne sont pas utiles pour me répondre.)

Mon ex femme son conjoint et leur enfant viennent d'être mis à la porte de l'appartement qui leur était prêté.

Tout deux touche le rsa, (mon ex femme à abandonné son statut d'artiste auteur qu'elle avait jusque là).

Mon ex femme, lentement me fait sentir qu'elle aurait besoin que je les héberge, elle et son compagnon et leur enfant.

Je les ai déjà aidé financièrement, fait garde meuble et suivi de courrier pour leur rendre service avant leur départ en Juin 2014. Au nom du lien entre mon fils et sa mère, par compassion aussi.

Mais je ne peux/veux pas les héberger.

Dois je les héberger ?

La loi m'oblige-t-elle à les héberger ?

A tous, merci de vos réponses.

Par **alterego**, le **27/05/2015 à 13:08**

Bonjour,

C'est le problème des familles "tuyaux de poêle" ou de "beaufs".

A vous de savoir ce que vous voulez, sachant que vu de l'extérieur et n'ayant pas à partager un tel concept familial, je respecte vos goûts quels qu'ils soient. Peut-être suis-je moins humain que vous pour accepter certaines situations.

Cordialement

Par **aguesseau**, le **27/05/2015 à 13:41**

bjr,

ce n'est pas votre ex-femme puisque vous êtes toujours marié
juridiquement vous n'avez des obligations que vis à vis de celle qui est toujours votre épouse.
vous n'avez aucune obligation vis à vis de son compagnon ni de leur enfant.

un conseil, demander le divorce pour rupture définitive du lien conjugal puisque il y a plus de 2 ans que vous êtes séparés.

si vous aimez les ennuis, hébergez-les et subvenez à leurs besoins, et ils ne seront pas près de partir..

cdt

Par **moisse**, le **27/05/2015** à **14:44**

Bonsoir,

A vérifier aussi la présomption de paternité qui pèse sur le père car il n'y a pas d'ex-épouse, mais une épouse tout court.

Sauf en cas de reconnaissance par le vrai père, que l'acte de naissance indiquera, l'affiliation de l'enfant est automatiquement rattachée à l'époux sans autre démarche.

Par **Gabgabgab**, le **27/05/2015** à **19:11**

Bonjour et merci de vos réponses.

Moisse, son conjoint a reconnu l'enfant. Merci d'avoir attiré mon attention sur ce point capital.

Aguesseau, merci également pour vos remarques et vos informations.

A l'origine il s'agissait d'une séparation avec un divorce amiable à la clé. Je vais me renseigner pour suivre votre conseil.

Pour les ennuis...je vais m'en passer !

Alterego, merci pour votre participation.

Pour bien vous comprendre pouvez vous être plus précis et décrire ce que vous appelé famille "tuyaux de poêle" et "beauf" ?

Je pense qu'avec vos remarques vous souhaitez m'aider mais chacun s'invente des définitions de ce genre et là ça ne peut pas m'aider sans cette "précision" de votre part.

Vous m'avez lu vous savez ce que je veux et connaissez mes "goûts".

J'imagine que vous m'encouragez à m'affirmer. Je vais suivre votre intention.

Aussi si j'ai posté mon cas de figure sur le forum c'est pour avoir surtout une réponse/évaluation juridique plus encore qu'un jugement moral ou éthique qui peut, aussi, m'intéresser et parfois m'aider.

Quand à savoir si vous êtes plus humain ou moins que moi. Je ne sais pas.

Simplement je sais que vous l'êtes suffisamment pour avoir eu la gentillesse de me répondre avec énergie.

Et c'est aujourd'hui ce que je vais retenir !

Merci x 3